



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre

du comité

REGARDS SUR LE PASSÉ

« APPRENTISSAGE ET
COMPAGNONNAGE
mi XIX^e - mi XX^e siècle »

**N° 66
AVRIL 2025**

ÉDITORIAL

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

La lettre du CHATEFP d'avril se penche sur les racines du succès actuel de l'apprentissage. En version « regards sur le passé », elle présente des articles de presse de 1900 à la fin des années quarante, en résonance avec l'actualité de 2025.

Le 20 mars la journée d'études du CHATEFP « Virage ou mirage ? Les formations par apprentissage du 20^{ème} au 21^{ème} siècle » a visé à éclairer les causes anciennes et la véritable nature de l'explosion de l'apprentissage après la loi du 5 septembre 2018. Le compagnonnage, notamment, a « topé » et participé à la table ronde.

La ministre chargée du travail et de l'emploi considère l'apprentissage comme meilleur outil d'inclusion des jeunes dans le monde du travail. Formation diplômante et expérience de l'entreprise restent cependant à ouvrir plus largement au secondaire et aux jeunes des quartiers.

Les articles de cette lettre montrent comment, du mi-XIX^{ème} au mi-XX^{ème} siècle, les grands principes du compagnonnage, solidarité et transmission, sont promus pour dynamiser la difficile réintroduction de l'apprentissage pour tous.

Dès le début du XX^{ème}, « le salaire immédiat » et « l'instruction professionnelle » sont revendiqués, pour sauver l'apprentissage, qui ne s'est pas remis de la révolution industrielle, démarrée au XVIII^{ème} siècle.

Là sont peut-être à chercher les racines du succès de la loi de 2018.

Apprentissage, compagnonnage et formation professionnelle visent ensemble à adapter, non seulement la transmission des savoirs aux jeunes, voire très jeunes, adultes, mais surtout leur entrée dans le monde du travail. En tenant compte de la sociologie de notre pays aujourd'hui, il s'agit de préparer l'avenir de ses forces à l'irruption des technologies nouvelles, aux besoins de l'économie nationale, aux impératifs des rééquilibres géostratégiques.

Bonne lecture et bonne réflexion.

Michel BONAMY
Secrétaire général du CHATEFP

Journée d'études « Virage ou mirage ? les formations par l'apprentissage »

Le 20 mars 2025, le CHATEFP a organisé cette journée d'études sous la direction scientifique de Mme Isabelle LESPINET-MORET, professeur à Paris-I Panthéon-Sorbonne et de M. Stéphane LEMBRÉ, professeur à l'Université de Lille.



Transformer l'apprentissage réforme et acteurs



Etudes de cas par quatre chercheurs



Conclusion de la journée

La vidéo des interventions et échanges est disponible sur demande auprès du CHATEFP

Les derniers Compagnons

Le Petit Journal, n°14023 du 19 mai 1901

On m'informe d'Avignon qu'une souscription vient d'être ouverte dans le but d'élever un monument à Agricola Perdiguier. Ce brave et digne ouvrier, véritable type de « l'enfant du peuple », s'instruisit lui-même et devint député à l'Assemblée nationale de 1848. L'amitié de Lamartine et de Lamennais lui valut sa réélection à la Législative. Il fut l'un des premiers proscrits du Deux-Décembre. Ce rôle politique serait assez mince si Agricola Perdiguier n'eût été, de l'aveu de tous, l'apôtre du compagnonnage.

Le compagnonnage ! Cette institution est bien démodée maintenant, mais elle a eu ses beaux jours, surtout de 1820 à 1848, et elle a affirmé hautement le principe de la solidarité humaine. Aussi me sera-t-il permis d'esquisser ici les grands traits de cette chevalerie ouvrière, dont le souvenir se perdra peut-être bientôt. Il existe encore des compagnons, quel que bizarre que cela puisse paraître.

Quelques zélés ont gardé fidèlement les traditions et les lois du Devoir en dépit d'une évolution économique qui accomplit son œuvre. Le temps n'est plus au compagnonnage, et je vois celui-ci céder partout le pas aux associations et aux syndicats professionnels.

Mais où sont les cannes d'antan ? On sait qu'avant la Révolution, au temps des maîtrises et des jurandes, le compagnonnage représentait le second degré du noviciat. On était apprenti pendant cinq ans, compagnon pendant cinq autres années ; après quoi l'on passait maître, à condition toutefois de faire un « chef-d'œuvre » manuel. [...]

Le compagnonnage actuel repose toujours sur le principe de l'élection. C'est au moyen d'une caisse entretenue par des cotisations fixes et périodiques que chaque société secourt ses malades, ses inoccupés. Les deux organes essentiels ; les chevilles ouvrières de l'association sont le rouleur et la mère des compagnons.

Dans chaque société, le rouleur change de semaine en semaine et a pour mission de régler les comptes, d'embaucher, de convoquer les assemblées, d'accueillir les arrivants et d'accompagner les partants. C'est le rouleur qui lève l'acquit, c'est-à-dire veille au paiement de ce que doit le compagnon qui change de société et de patron.

Vie de l'exposition « Risques au travail et préventions : Acteurs et législation en France de 1810 à 2021 »

Disponible en format imprimable
pour tout établissement ou service
sur simple demande à
histoire@travail.gouv.fr



Isabelle Lespinet-Moret présente l'exposition
avenue Duquesne, Paris VII°

Après le Campus Condorcet,
Centre d'Histoire sociale des
mondes contemporains à
Aubervilliers en mars-avril,
retrouvez cette exposition :
à la DREETS Pays de la Loire
à la DNUM en mai
à la DRIEETS en juin
à TODS en septembre
à la DREETS Nouvelle Aquitaine
en novembre

et... Chez Vous, quand cela ?



Inauguration le 29 avril par Jérôme Giudicelli,
DREETS Pays de La Loire, 24 mail Picasso
Nantes

Sur ce point, les compagnons n'ont pas transigé. Celui qui manque d'honnêteté est signalé sur le « Tour de France » ; mais l'association, estimant que son honneur est engagé, paye pour lui. [...] La mère est non seulement la maîtresse de la maison où les compagnons mangent, logent et s'assemblent mais c'est aussi la maison, le local lui-même.

[...] Les rubans distinctifs, les équerres et les compas existent toujours [...] ! La pratique du topage, ou reconnaissance, demande une explication. Deux compagnons se rencontrant sur une route se campent en observation, à vingt pas l'un de l'autre : « — Tope, dit l'un. — Tope, réplique l'autre. — Quelle vocation ? — Charpentier. Et vous ? — Tailleur de pierre. — Compagnon ? — Oui, le pays. Et vous ? — Compagnon aussi ». Ils se demandent alors de quel devoir et boivent à la même gourde.

Autrefois un loup, rencontrant un renard, eût injurié ce dernier. Les penseurs et les hommes d'État sourient, avec raison, du compagnonnage. Toujours l'évolution ! Mais il ne faut pas oublier qu'il a été un système comme un autre de philanthropie et de solidarité.
Thomas GRIMM

De l'Apprentissage

L'Immeuble et la construction dans l'Est, n°35 du 30 décembre 1906

Si une question est digne, entre toutes, d'attirer l'attention, c'est incontestablement celle qui touche à l'apprentissage. On ne fait plus d'apprentis. Le vieil apprentissage se meurt. Si nous évoquons les souvenirs du passé, si nous revivons les traditions qui se perdent dans la nuit de l'histoire, si nous faisons défiler devant nos yeux les organisations ouvrières d'autrefois, qui assurèrent dans le monde la supériorité de l'ouvrier français, nous remarquons que, de tout cela, plus rien ne subsiste.

Le souffle puissant de la Révolution a balayé les maîtrises et les jurandes de nos aïeux. Le progrès envahissant du machinisme, amenant la spécialisation du travail, a dispersé le compagnonnage de nos pères.

Aussi arrivons-nous, actuellement, à un tournant de notre vie commerciale et industrielle, tournant que notre égoïsme nous a empêché de prévoir, mais que notre intérêt nous oblige, aujourd'hui, à envisager avec une attention mêlée d'inquiétude.



Publications du CHATEFP

Cahier n° 31

Enquêtes sur l'inspection du travail - 1967-1974 – 1982-1986

[En savoir plus sur ce numéro](#)

Lettre Jeunes Chercheurs n°2, février 2025

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-lente-elaboration-du-conge-maternite-entre-1810-et-1938-progres-et-ambiguites>

On ne fait plus d'apprentis. On ne trouve plus d'ouvriers capables. L'un est la conséquence logique de l'autre. Il appartient donc au patronat d'examiner ce problème avec la plus grande sollicitude.

Il doit rechercher si le manque d'ouvriers dont il se plaint ne doit pas être attribué au manque d'enseignement dont ces ouvriers ont été privés à l'époque de leur jeunesse.

Le patronat doit se demander, en outre, si, en la circonstance, il n'a pas commis une faute, en croyant qu'il n'avait aucun devoir moral et aucun devoir social à remplir envers la Classe ouvrière. Il doit se demander également si, par une organisation en rapport avec les besoins, les aspirations et la mentalité de notre époque, il n'aurait pas pu éviter la baisse du niveau professionnel de ses corporations, et, par des réformes rénovant l'ancien système d'apprentissage, arriver à un résultat heureux, assurant également le progrès général de ses industries et le bien-être individuel des travailleurs.

Examinons donc les causes diverses qui entraînent, dans notre pays, la disparition de l'apprentissage.

[...N]ous pouvons déclarer que les principaux, pour ne pas dire les uniques facteurs, de la disparition de l'apprentissage, sont les suivants :

- 1° Salaire insuffisant ou manque de salaire pendant l'apprentissage ;
- 2° Apprentissage imparfaitement ou nullement surveillé ;
- 3° Apprentissage dévié et exploité.

[...] Nous remarquons que dans les organisations existantes, l'instruction théorique et pratique est donnée à l'enfant qui a les moyens d'en profiter, mais que sa situation d'apprenti n'est nullement pour cela modifiée et améliorée au point de vue pécuniaire, et c'est là, nous l'affirmons, l'unique écueil, l'inéluctable cause de la crise de l'apprentissage.

Nous reconnaissons, par contre, que dans les organisations à créer, nous nous appliquons à prendre l'enfant à son entrée à l'École et à l'entourer dès sa sortie, de toute notre sollicitude patronale, et recherchons par tous les moyens à notre disposition à faire de cet enfant, un homme satisfait de son sort, un ouvrier possédant son métier. Nous lui assurons pour cela : 1° Le salaire immédiat ; 2° L'instruction professionnelle.



OUVRAGES SIGNALÉS

Laurent TASKIN : Le télétravail, un mode de vie, Presses de Sciences Po, 2025

Pratiqué à bas bruit depuis la fin des années 1990, rarement plus d'un jour par semaine, le télétravail constituait un temps d'isolement choisi, propice à la concentration, destiné à quelques travailleurs triés sur le volet, quand le bureau demeurait le lieu d'ancrage du travail et du collectif. La crise sanitaire de 2020-2021 et, avec elle, le télétravail forcé ont bouleversé les usages. L'activité professionnelle à distance est devenue un mode de vie, modifiant le rapport au travail de ceux qui peuvent y prétendre comme de ceux, majoritaires, qui n'y ont pas accès.

Afin de prendre la mesure des effets contrastés du télétravail massifié, Laurent Taskin propose une précieuse synthèse de travaux scientifiques issus de différentes disciplines. Ce faisant, il identifie les enjeux contemporains d'une pratique dont l'incidence déborde largement la vie de l'entreprise.

L'Apprentissage et l'Enseignement professionnel de demain.

Le Travail de la femme et de la jeune fille N°31, 1er février 1909

Nous arrivons maintenant [...] à l'examen des méthodes et des réformes propres à remédier au mal que nous avons dénoncé. C'est ici surtout que s'impose la distinction entre l'apprentissage considéré en soi comme institution particulière et l'enseignement professionnel dont, après tout, l'apprentissage n'est qu'un mode d'application. Dans l'état actuel des choses, il y a — je le dis avec un très vif regret — fort peu à compter sur le relèvement de l'apprentissage proprement dit.

Pourquoi ? il est aisé de se l'expliquer. Un dixième seulement de jeunes ouvriers de moins de dix-huit ans ont un contrat écrit d'apprentissage ; est-il possible de décréter que désormais l'apprentissage sera obligatoire pour les autres ?

Non, évidemment, car ce serait placer les 540.000 jeunes gens non apprentis dans cette alternative : Ou bien trouver immédiatement un chef d'établissement prêt à conclure avec eux un contrat régulier d'apprentissage, à assumer la responsabilité de leur entretien ou tout au moins de leur instruction continue pendant 3, 4, 5 ans. Ou bien obliger ces jeunes gens à renoncer à entrer dans l'industrie ou le commerce, leur ôter toute faculté de gagner leur vie.

[...] l'enseignement public professionnel n'a pas dans son ensemble donné les résultats que l'on en attendait. Voici à ce sujet quelques précisions : L'École Bouille est l'une des plus importantes écoles professionnelles de la Ville de Paris. Elle forme ou plutôt elle doit former pour le travail du bois, des ouvriers capables, selon leurs aptitudes d'exercer les professions de menuisiers en bâtiment, ébénistes, menuisiers en fauteuils, sculpteurs sur bois, marqueteurs et pour le travail du fer des ouvriers pour la serrurerie du meuble et la serrurerie artistique.

Or, d'après les statistiques officielles, sur 55 élèves reçus en 1900 à l'École Bouille (section du meuble), 29 seulement ont terminé en 1904 leurs quatre années d'études ; dans la section du fer en 1900, 44 élèves étaient entrés ; 19 seulement ont achevé leurs études, et encore faut-il observer qu'une grande partie des élèves diplômés renoncent à la profession qu'ils sont censés avoir apprise à l'École.

E. CHARLIER, J-F ROUSSEL, A. CORFDIR : Transfert et identité professionnelle, deux vecteurs de professionnalisation, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2025

Cet ouvrage lie deux concepts importants en formation d'adultes : le transfert des apprentissages et l'identité professionnelle. Sa force réside dans le fait qu'il combine une approche de la littérature anglophone et francophone couplée avec une recherche internationale. Quel formateur ne s'est pas interrogé sur les effets d'une formation qu'il a organisée ? Les formations continues à destination des adultes sont souvent évaluées juste après celles-ci, sur la base de la satisfaction des participants, mais les outils d'évaluation semblent passer à côté de l'essentiel. Dans notre recherche, nous avons tenté d'aller au-delà de ces constats en nous centrant sur les effets perçus par les participants plusieurs mois après leur retour au travail. Nous avons analysé deux formations impliquant une analyse des pratiques professionnelles. Ces formations étaient organisées en alternance avec des périodes de travail, l'une en Belgique francophone, l'autre au Québec. À partir d'interviews des participants, nous avons dégagé les transferts à long terme perçus par ces derniers, ainsi que des changements identitaires qui les conduisaient à promouvoir d'autres facettes du métier. Sur cette base, nous formulons des propositions de stratégies pour les formateurs et les concepteurs de dispositifs de formation, afin de favoriser chez les professionnels les transferts à long terme et les changements identitaires. L'ouvrage s'adresse ainsi aussi bien aux chercheurs qu'aux professionnels de la formation.

D'après une statistique de M. Marsoulan, conseiller municipal de Paris, statistique qui date de 1904, le déchet serait le suivant dans les diverses écoles municipales : École Boulle, 67 % ; école Bernard-Pallissy, 50 % ; école Germain-Pilon, 55 % ; école Estienne, 50 %.

[...] Dans le domaine si limité qui lui a été mesuré, l'enseignement libre et surtout l'enseignement professionnel catholique a fait mieux que l'État et il a parfois forcé l'admiration d'adversaires, je pourrais même dire d'ennemis tels que M. Ferdinand Buisson. M. Buisson n'a pu, dit-il, s'empêcher d'admirer « cet art infini avec lequel l'Église met en « valeur tous ses membres, les plus humbles comme les « plus timides, sans admettre jamais que nul soit assez « petit pour ne pas pouvoir rendre un service », ni assez « grand pour ne pas le devoir ».

Voilà un bel hommage à l'esprit égalitaire de l'Église comme à son enseignement. Seulement, M. Buisson ici se trahit lui-même. Si cet enseignement est admirable, pourquoi le persécuter ? Je n'en finirais pas, Messieurs, d'énumérer toutes les œuvres professionnelles catholiques.

Après en toute première ligne, celles des Frères de la Doctrine chrétienne, après Passy, Saint-Nicolas, l'institut catholique d'arts et métiers de Lille, l'École professionnelle de la Salle à Lyon il me faudrait citer les Œuvres salésiennes ; l'école d'apprentissage de l'abbé Boisard, à Lyon ; à Paris, celle de l'abbé Boyreau qui hier encore assistait à nos réunions de la Semaine Sociale, et que j'aurais été si heureux de féliciter publiquement des résultats obtenus par son inlassable dévouement ; l'orphelinat d'Auteuil, enfin toute cette pléiade d'institutions étudiées par Max Turmann dans son beau livre sur l'Éducation populaire.

Si actives soient-elles, ces œuvres n'ont pu cependant, eu égard à l'immensité de la tâche à accomplir comme aux obstacles que l'on s'est plu à accumuler devant elles, agrandir le champ forcément étroit de leurs travaux ; elles ont du moins donné l'exemple.

Mais la même question plus pressante que jamais se pose une fois de plus : Que faire pour résoudre ce grave problème de notre enseignement professionnel ?

Deux systèmes sont en présence la liberté et l'obligation de l'enseignement. Tout d'abord la liberté, c'est-à-dire au point de vue législatif le statu quo ; au point de vue pratique : un appel chaleureux à toutes les

Sous la direction de Valérie HENRY, Germain SIMONS et Dominique VERPOORTEN : Identifier, modéliser et surmonter les obstacles à l'apprentissage, Presses universitaires de Liège, 2024

L'ouvrage présente différents obstacles qui empêchent, freinent ou... déclenchent l'apprentissage. Dans une perspective résolument constructive, il fournit des pistes pour mieux comprendre et aborder cet enjeu central du métier d'enseignant et de formateur. La première partie de l'ouvrage analyse des obstacles relatifs à l'interaction entre l'apprenant et le savoir. Ces « obstacles épistémologiques » (Bachelard, 1938) ou ces « bottlenecks » (Pace, 2017), inhérents à la construction de l'expertise disciplinaire, représentent des enjeux didactiques majeurs. La deuxième partie se penche sur des obstacles relatifs à l'interaction entre l'enseignant et l'apprenant, qui mettent en évidence l'activité enseignante et ses conséquences sur l'apprentissage. La troisième partie cible des obstacles dont la saisie doit s'envisager dans l'interaction avec un contexte spécifique. Ancré tant dans les didactiques disciplinaires que dans les sciences de l'éducation, l'ouvrage offre des contributions américaines, belges, brésiliennes, canadiennes, françaises, suisses qui abordent tous les niveaux d'enseignement, du primaire à l'enseignement supérieur. Il intéressera chercheurs en éducation, formateurs d'enseignants, concepteurs de prescrits (référentiels, programmes) et auteurs de manuels.

bonnes volontés, à toutes tes initiatives. [...] Il y a plus de vingt-quatre ans que les syndicats de patrons et d'ouvriers ont toute latitude pour organiser des cours professionnels.

Or, à part quelques très honorables exceptions, rien ou presque rien n'a été fait dans cet ordre d'idée. Ce qui dans la grande majorité des cas caractérise le patronat français c'est l'apathie, c'est l'individualisme ; le syndicalisme ouvrier, de son côté s'est beaucoup plus occupé de la lutte des classes que de l'organisation de ses intérêts économiques.

Eh bien ! au moment où la concurrence étrangère nous menace de toutes parts, je dis que cette situation ne saurait sans péril se prolonger indéfiniment. [...]
M. Martin SAINT-LEON

La renaissance du compagnonnage

Excelsior, n°3585 du 5 octobre 1920

Un congrès va se tenir, à la fin d'octobre, à Paris, dans le but de grouper en fédération les différentes organisations compagnonniques qui subsistent en France, et afin de remettre à l'ordre du jour le problème de la « qualité » du travail. La raison d'être du compagnonnage est le goût, l'honneur, l'amour du « beau » travail ; cependant, il n'y a nul antagonisme entre le compagnonnage et le syndicalisme.

On ne trouve, à la base, que la différence suivante : n'importe quel ouvrier peut être syndiqué ; il faut être très bon ouvrier pour être reçu compagnon.

Un congrès se prépare, pour la fin de ce mois, où sera discutée l'une des plus belles et des plus urgentes questions nationales. L'une des plus complexes aussi, et des plus subtiles, comme on va voir. Car il s'agit, dans le moment où les conflits du travail revêtent la forme la plus âpre et où le problème des salaires semble primer tout autre, de remettre à l'ordre du jour des problèmes...aussi paradoxaux, est-on tenté d'écrire, aussi extravagants, aussi archaïques que ceux de l'amour du métier, du talent professionnel, et pour tout dire d'un mot de la qualité du travail.

En fait, le congrès intercompagnonnique qui va se réunir s'est donné pour tâches principales, premièrement, de grouper en une fédération unique les différentes organisations compagnonniques de France et, deuxièmement, d'organiser l'activité du

Julien LE CORRE : Comment la semaine de quatre jours a planté ma boîte, VA Éditions, 2024

La semaine de 4 jours ? Il l'a testée. Et il en est revenu – mais pas entier. En 2020, en pleine crise sanitaire, cet entrepreneur décide de passer l'ensemble de ses vingt collaborateurs à la semaine de 4 jours, sans réduction de salaire. Dans son esprit, c'est le futur du travail, la formule idéale pour améliorer la qualité de vie de ses salariés, la productivité et l'attractivité de son entreprise. Dix-huit mois plus tard, il arrête l'expérience en catastrophe. Le chiffre d'affaires a été divisé par deux, les clients sont partis, la cohésion d'équipe a volé en éclats. L'entreprise est placée en liquidation judiciaire quelques mois plus tard.

Avec lucidité et humour, Julien Le Corre dresse un bilan sans concession de cette aventure et définit des pistes pour mettre en place la semaine de 4 jours – sans y laisser sa boîte. Tout en tentant de répondre à la question du siècle : le travail a-t-il encore un avenir ?

compagnonnage selon la réalité moderne¹, c'est-à-dire de donner à la mutualité, aux caisses de retraite, aux questions d'apprentissage et de placement le pas sur les rites — caducs selon certains — qui étaient et sont encore, la loi et la garantie du compagnonnage.

[...] Quoi qu'il en soit, il est avéré que bien avant que le mot de syndicat eût été prononcé et bien avant que la chose même eût été pensée dans le sens où nous l'entendons à présent, un certain nombre de corporations unissaient leurs membres par des liens extrêmement puissants et que ces corporations avaient, sur les « employeurs », une autorité si efficace qu'il était impossible — il l'est, encore en certaines régions de France — d'engager un ouvrier qui ne fût affilié à l'organisation compagnonnique.

L'ouvrier, après avoir été longtemps « aspirant » était reçu « compagnon », lorsqu'il avait prouvé sa valeur professionnelle et accompli un « chef-d'œuvre ». Comme l'écrivait récemment Lucien Descaves, et comme me le dit avec émotion le compagnon forgeron Périgord-Cœur-Loyal, le titre de « compagnon » embaumait toute la vie de celui qui en était investi.

Le « Tour de France », les « mères » des compagnons, les « gavots », [...] autant de noms et de choses auxquels il semble que les batailles syndicalistes d'aujourd'hui confèrent un goût de passé à jamais aboli...

Et cependant le compagnonnage est bien vivant. L'on estime à une centaine de mille le nombre des compagnons de France. Toutefois, les corporations qui ressortissent au « compagnonnage » sont infiniment moins nombreuses qu'elles furent.

Et l'on conçoit que le machinisme ait fait disparaître certaines professions. Actuellement, l'on peut citer comme groupements de compagnon qui seront représentés au congrès les charpentiers, les menuisiers, les serruriers, les couvreurs, les tonneliers-doleurs, les maréchaux, les charrons, les cordonniers, les bourreliers, les boulangers, les forgerons et les cordiers.

Mais sur une vieille image fixée au mur de la salle de réunion de la Fédération intercompagnonnique, j'ai pu copier les noms d'une cinquantaine de métiers... [...] André ARNYVELDE.

Marie DONZEL : Harcèlements au travail : Au-delà des clichés : analyser, agir et prévenir les harcèlements en entreprise, Mardaga, 2023

Comment repérer le harcèlement en entreprise ? Pourquoi, dans certaines affaires, personne ne parle alors que tout le monde sait ? Pourquoi est-il si difficile de rassembler les preuves de harcèlement ? Comment est-il possible que des personnes par ailleurs charmantes, nuisent à d'autres ? Le télétravail est-il la solution pour réduire les risques et protéger les victimes ? Marie Donzel et Charlotte Ringrave, gestionnaires de crises en entreprises, mettent à profit leur expérience de terrain pour répondre à toutes ces questions. Balayant les idées reçues, elles apportent des clés de compréhension approfondies des harcèlements moral et sexuel. A l'aide d'exemples concrets, elles offrent des outils pour repérer les situations de harcèlement, y réagir, et opérer les changements nécessaires pour que ces agissements cessent. Ce livre se destine donc à toute personne désireuse de renforcer sa compréhension des risques psychosociaux en général, et des violences au travail en particulier. Il apporte aux dirigeants et managers un outillage pour prévenir ces risques et garantir un environnement professionnel sain et serein. Le guide indispensable pour identifier, gérer et prévenir le harcèlement en entreprise ! « Il est primordial de sensibiliser le plus grand nombre au harcèlement et à l'effet témoin pour cultiver une saine covigilance. »

¹ La loi du 28 décembre 1910 institue notamment l'apprentissage, puis la loi Astier du 4 juillet 2019 des cours professionnels obligatoires pour les salariés de moins de 18 ans, dont les ressources arriveront avec la taxe d'apprentissage en loi de finance du 13 juillet 1925.

L'apprentissage agricole

Bulletin du Syndicat agricole des cantons de Jarnac et de Segonzac (Charente), n°3, 1er mars 1932

Nos adhérents, qui lisent attentivement ce Bulletin, et qui en outre ont bonne mémoire, se souviennent des vœux pressants émis par les organisations agricoles, en particulier par le Syndicat depuis longtemps, et par la Chambre d'Agriculture depuis sa création, pour obtenir la reconnaissance légale de l'apprentissage en agriculture.

Depuis une dizaine d'années d'ailleurs nous avons fait bien d'autres démarches dans ce but. Nous nous trouvons en effet devant cette situation anormale, que dans cette profession, où suivant le si juste proverbe paysan « on est toujours apprenti », et où en effet il faut apprendre tant de choses diverses, l'apprentissage était totalement ignoré du législateur.

Reconnaissons qu'au point de vue de l'apprentissage lui-même, la chose importait peu.

Les cultivateurs n'ont pas grand besoin de textes de loi pour apprendre à leurs enfants où à leurs jeunes, domestiques les rudiments de ce métier complexe. Ils comptent davantage sur l'aide plus rapide et plus souple de leurs associations professionnelles.

Mais ce que ni les particuliers ni les associations ne pouvaient faire, c'était de donner à ce fait d'apprentissage les droits de l'apprentissage en d'autres métiers².

Nous l'avons vu en ce qui concerne les orphelins de guerre à l'Office des Pupilles, de la Nation, où nous n'avons pu obtenir que depuis peu d'années un crédit, encore faible d'ailleurs, pour l'apprentissage agricole.

Nous l'avons vu pour l'encouragement aux familles nombreuses où les enfants de 13 à 16 ans en apprentissage entrent en ligne de compte comme les enfants de moins de 13 ans, pour le calcul des allocations.

Sur ce point, nous avons, depuis le 20 janvier 1929, depuis plus de trois ans par conséquent, une loi qui reconnaît dans l'agriculture comme dans les autres métiers le principe de l'apprentissage soit chez un patron, soit chez les parents eux-mêmes.

**Thierry BERTHET et Delphine
MERCIER (sous la direction de) :**
Le travail et la société française,
CNRS Editions, 2025

Le monde du travail connaît d'importantes transformations. En témoignent par exemple, outre la pratique du télétravail, le développement du secteur de l'aide à domicile ou le boom du numérique. Nous assistons à l'émergence d'une structure sociale inédite, obligeant les sciences humaines et sociales à aborder autrement la question du travail. Santé, temporalités, rapport des jeunes au travail, généralisation des outils de gestion, délocalisation, inégalités de genre, etc. : sur toutes ces thématiques, et bien d'autres, cet ouvrage réunit parmi les meilleurs spécialistes. Ensemble, ils et elles donnent à voir les grands défis liés aux transformations du travail et la manière dont la recherche s'en saisit. Ces regards croisés entre disciplines et questions sociétales éclairent en profondeur la diversité des mondes du travail en France. Véritable état des lieux des recherches menées depuis trois décennies, cet ouvrage s'organise en deux parties : il s'intéresse d'abord à un certain nombre d'enjeux contemporains, puis rend compte de la manière dont les disciplines des sciences sociales ont contribué à enrichir nos connaissances sur le travail.

² La loi du 20 mars 1928 précise le contrat d'apprentissage et les droits liés (NdR : auxquels les apprentis agricoles accèdent théoriquement en 1929, mais l'article de presse date de mars 1932)

[...] Enfin nous venons de voir dans le numéro du 10 février de l'excellente revue des « Travaux des chambres d'agriculture » que [...] le Ministère de l'Agriculture a réuni les textes concernant l'apprentissage agricole.

Nous avons voulu informer nos adhérents de ces avantages pour leur permettre d'en profiter et nous tenons à leur disposition des formules de contrat et de déclaration.

TAUNAY.

L'Apprentissage et l'Orientation Professionnelle

Le Volontaire 36, n°18 du 19 mars 1937

[...] Par la loi Le Chapelier la Convention en même temps qu'elle donnait naissance au libéralisme ruinait l'apprentissage et la propriété du métier. Le Dix-Neuvième siècle a essayé de remettre en honneur l'apprentissage³, l'énorme développement industriel de la France exigeant dans le courant du siècle dernier un nombre sans cesse croissant d'ouvriers qualifiés.

De cette époque date une série d'écoles techniques créant des maîtres-ouvriers et des compagnons capables. Malheureusement, la taylorisation de l'industrie et le règne de la machine ont surtout, depuis 1880, remplacé l'ouvrier qualifié par la manœuvre spécialisé. Cette formule, bonne encore pour la grande production américaine standardisée, ne convient pas du tout aux fabrications françaises qui à part quelques exceptions, s'accommodent très mal de la quantité puisque leur renom est basé sur la qualité.

Aussi, si nous voulons rénover la production Française nous devons nous occuper de la formation des ouvriers qualifiés⁴ et pour cela organiser de mieux en mieux l'apprentissage et l'orientation professionnelle. [...]

L'apprentissage est actuellement en France régi par la loi du 28 décembre 1910 et par celle du 13 juillet 1925. La première, inscrite dans le Livre I du Code du Travail, institue le contrat d'apprentissage en ces termes : Le Contrat d'apprentissage est celui par lequel un fabricant, un chef ou un ouvrier s'oblige à enseigner la pratique de sa profession à une autre personne qui

³ La loi du 22 février 1851 définit les obligations du maître et de l'apprenti sur un modèle édulcoré du compagnonnage.

⁴ La loi Walter et Paulin du 10 mars 1937 vient juste de confier aux chambres des métiers d'organiser la formation professionnelle.

A lire dans les Revues

Histoire

Les Cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale, n°171, septembre-novembre 2024

Travailleurs immigrés et CGT ; actualités et histoire

Cahiers d'histoire, n°161, octobre-décembre 2024

Françoise F. LAOT : Un pan d'histoire de la Seine-Saint-Denis : éducation et formation à l'âge adulte (19e-21e siècles)

s'oblige en retour à travailler pour lui le tout à des conditions et pendant un temps convenu ».

Les articles 10 et 11 fixent les devoirs respectifs du maître et de l'apprenti.

Art. premier. — Le maître doit enseigner à l'apprenti progressivement et complètement l'art, le métier ou la profession spéciale qui fait l'objet du contrat. Il lui délivrera à la fin de l'apprentissage un congé d'acquit ou certificat constatant l'exécution du contrat.

Art. 2. — L'apprenti doit à son maître fidélité, obéissance et respect. Il doit l'aider par son travail dans la mesure de son aptitude et de ses forces. Il est tenu de remplacer à la fin de l'apprentissage le temps qu'il n'a pu employer par suite de maladie ou absence ayant duré plus de 15 jours.

Depuis cette loi les écoles d'apprentissage et les cours professionnels s'étant beaucoup plus développés que les contrats individuels, il a été nécessaire, pour leur trouver des ressources, d'instituer la taxe d'apprentissage qui fait l'objet de la loi du 13 juillet 1925. Cette taxe est de 2 pour mille des salaires payés.

Mais des exonérations sont consenties en faveur des industriels ayant eux-mêmes organisé des écoles d'apprentissage dans leurs établissements ou de ceux qui aident les écoles, les cours, les ateliers formant des professionnels. [...]

CANAT

Aujourd'hui, l'Œuvre éminemment sociale des Orphelins- Apprentis d'Auteuil forme plus de 3000 garçons.

La Croix, n°19382 du 23 novembre 1946

Selon les vœux et les plans de l'abbé Roussel, l'œuvre se développe [...] puis connaît des années difficiles. [...] En 1923, Mgr Le Roy, supérieur des Pères du Saint-Esprit désigne le P. Brottier [...] comme aumônier. [...] Né en 1876, dans le diocèse de Blois, à La Ferté-Saint-Cyr, il est exceptionnellement doué sous tous les rapports. [...] Ardeur du soldat, dévouement du prêtre. Tel est l'homme qui prend en main les destinées des Orphelins-Apprentis d'Auteuil. Il a 47 ans. [...]

Le P. Brottier a su alerter la charité des fidèles et il dilate sans cesse le champ d'action de l'Œuvre. Il ne s'agit pas seulement de recueillir des orphelins. Il

Actualités

Cour des comptes, Rapport public thématique

Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail, 151 p., janvier 2025.

DARES résultats n° 01, janvier 2025

Athénaïs Plé : Le contrat de professionnalisation en 2023 : Des entrées en diminution par rapport à 2022

La Lettre du CEDEF, 7 février 2025

Ce que l'IA générative fait au travail et à l'emploi

Terra Nova, Marie Degrand-Guillaud, 32 p., 3 février 2025.

La revue de l'IRES, n°112-113, 2024/1-2

Dossier : « Genre et régulation du travail »

La Lettre du CEDEF, 14 février 2025

Formations et emploi - Édition 2025

Insee, Insee Références, 170 p., février 2025.

Lettre d'information du Bureau de l'OIT pour la France n°61, février 2025

Le Directeur général de l'OIT appelle à placer le travail décent au cœur de l'automatisation et de l'adoption de l'IA

Institut de l'entreprise, décembre 2024

L'AI et l'évolution des compétences en France

importe de les former et, dans un but éminemment social, d'en faire des ouvriers, des travailleurs connaissant à fond leur métier, en même temps que des chrétiens convaincus. [...]

Le nombre des apprentis atteint 300 dès 1927. [...] Puis le P. Brottier fonde le Foyer à la campagne [...] En cinq ans, 1500 enfants entrent au Foyer à la campagne, qui a effectué environ 1800 opérations : placements, remplacements chez de nouveaux patrons, renouvellement des contrats. Il a reçu 4500 demandes de patrons agriculteurs ou artisans. Au 1er janvier 1939 [...] plus de 1000 orphelins travaillaient la terre. Le P. Brottier [...] est très aimé et admiré. Le 28 février 1936, il rend son dernier soupir. [...]

En quatre-vingt ans, l'Œuvre d'Auteuil a formé plus de 40 000 ouvriers et travailleurs compétents, des chrétiens éclairés. [...] L'Œuvre ne leur procure pas seulement le pain, elle leur donne un métier. Elle s'attaque ainsi à la racine de leur misère en leur ménageant une solide formation morale et professionnelle. Grâce à elle, ces abandonnés deviennent des apprentis puis des ouvriers qualifiés.

A Auteuil, ou dans les annexes, ils apprennent dans des ateliers équipés de la façon la plus moderne les métiers de ville suivants : typographes, linotypistes, monotypistes, imprimeurs, clicheurs, brocheurs, typominervistes, lithographes, graveurs, relieurs, mécaniciens, serruriers, tourneurs, menuisiers, ébénistes, électriciens, monteurs en TSF, opérateurs de cinéma, cordonniers, cuisiniers, pâtisseries, chocolatiers.

S'ils préfèrent les travaux de la terre, ils ont le choix entre les professions suivantes : cultivateurs, vignerons, jardiniers, fleuristes, éleveurs, apiculteurs, sabotiers, forgerons, bourreliers, charrons, etc. Les produits de qualité qui sortent de leurs ateliers et de leurs champs, ainsi que les offres d'emplois, portent témoignages de l'excellente formation reçue. [...]

Jean PELISSIER

Bref du Céreq, n°466
Interrompre un temps ses études :
un choix rarement payant sur le
marché du travail

Vie publique n°662, n°14 du 18 avril
2025

La politique du handicap

Droit social n°4, avril 2025
Formation professionnelle : dossier
coordonné par Pascal Caillaud et
Jean-Marie Luttringer

Merci de nous faire part de vos suggestions.

Vous pouvez également nous transmettre des documents.

CONTACTS

Michel Bonamy

Secrétaire général

☎ 06 69 94 91 46

✉ michel.bonamy@travail.gouv.fr

Directrice de la publication :

Christine Daniel, présidente

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-comite-dhistoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-emploi-et-de-la-formation-professionnelle-chatefp-presentation-et-travaux>

Paco intranet:

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

✉ 14, avenue Duquesne

75350 Paris cedex 7

☎ 07 61 43 59 27

@ histoire@travail.gouv.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022